

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 octobre 2023

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Bouamrane donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Maroun, M. Martin S., Mme Lagarde



Délibération n° 05-01 du 19 octobre 2023

PASSAGE DE LIAISONS PAR CÂBLES À FIBRES OPTIQUES DANS LES COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT DÉPARTEMENTAUX – CONVENTIONS D'OCCUPATIONS PRIVATIVES DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL AVEC LA SOCIÉTÉ BOUYGUES TÉLÉCOM

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil général n°2013-I-04 du 31 janvier 2013 relative à l'activité fibres optiques dans le réseau d'assainissement et à l'adoption d'une nouvelle tarification,

Vu la demande de la Société Bouygues Télécom du 23 mai 2023 souhaitant renouveler les deux conventions d'occupation privative du domaine public départemental arrivées à échéance,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le renouvellement de l'autorisation de l'occupation privative du domaine public départemental pour le passage de liaisons par câbles à fibres optiques dans les collecteurs d'assainissement départementaux sur les communes d'Epinay-sur-Seine, Villetaneuse, Saint-Denis, Le Blanc-Mesnil, La Courneuve, Bobigny et sur les communes de Drancy et Montreuil ;

- APPROUVE les conventions correspondantes, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec l'opérateur Bouygues Télécom ;





- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département ;

- PRÉCISE que les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe d'assainissement départemental.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.